

Décision

Générale

colonial

Décision n° 94 accordant un témoignage de satisfaction au sergent mitrailleur Planchard (André).

n° 94

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 février 1941

Numéro JO
n° 531 du 28/02/1941

Date du numéro
28 février 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Sur la proposition du commandant de l'air à la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un témoignage de satisfac tion est accordé au sergent mitrailleur Blanchard (André), de la formation aérienne de la Côte française des Somalis, pour le motif suivant : « Excellent sous-Officier mitrailleur to talisant 10s h. 59 de vol, dont 21 h. 25 de nuit et 57 h. 15 au d ssus des régions de sertiques de la Côte 1 ancaise des Somalis » Désigné pour as uerer en zone désertique l'a ménagement le balisage d'un terrain d'aviation destiné aux lignes commerciales, aréussi, avec les faibles moyens mis a sa disposition grâce à ses qualités de commandement et en ne ménageant ni son temps ni sa peine, a mener rapide ment a bien ce travail, évitant ainsi a la colonie des dépenses superflues. »

Art. 2

—La présente décision sera enregistrée.

NOUAILLIETAS.